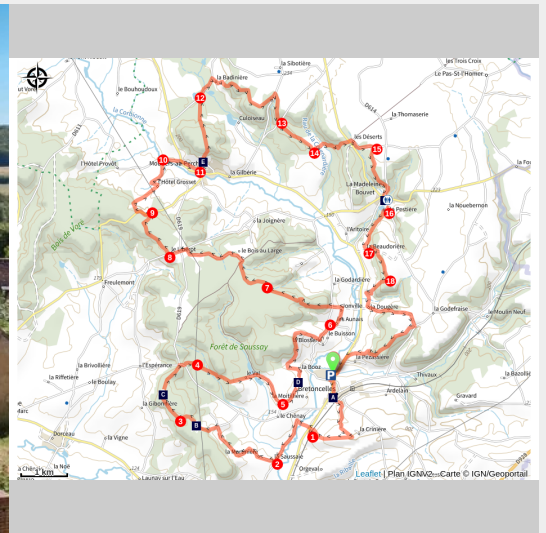


# Le Mont Harou (parcours VTT)

Communauté de Communes Cœur du Perche - Bretoncelles



Moutiers-au-Perche © Didier Orsal



*Ce circuit propose un long parcours émaillé de montées soutenues, comme la célèbre côte de Moutiers-au-Perche, village où les maisons semblent vouloir donner l'assaut au Mont Harou (236 m).*

*Il vous permettra de conforter le fait que le Perche est bien "un pays d'arbres, de haies et de collines".*

## Infos pratiques

Pratique : À VTT

Durée : 4 h 30

Longueur : 40.8 km

Dénivelé positif : 717 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Découverte du bocage, Panorama et paysages, Patrimoine bâti

# Itinéraire

**Départ** : Bretoncelles

**Arrivée** : Bretoncelles

**Communes** : 1. Bretoncelles

2. Dorceau

3. La Madeleine-Bouvet

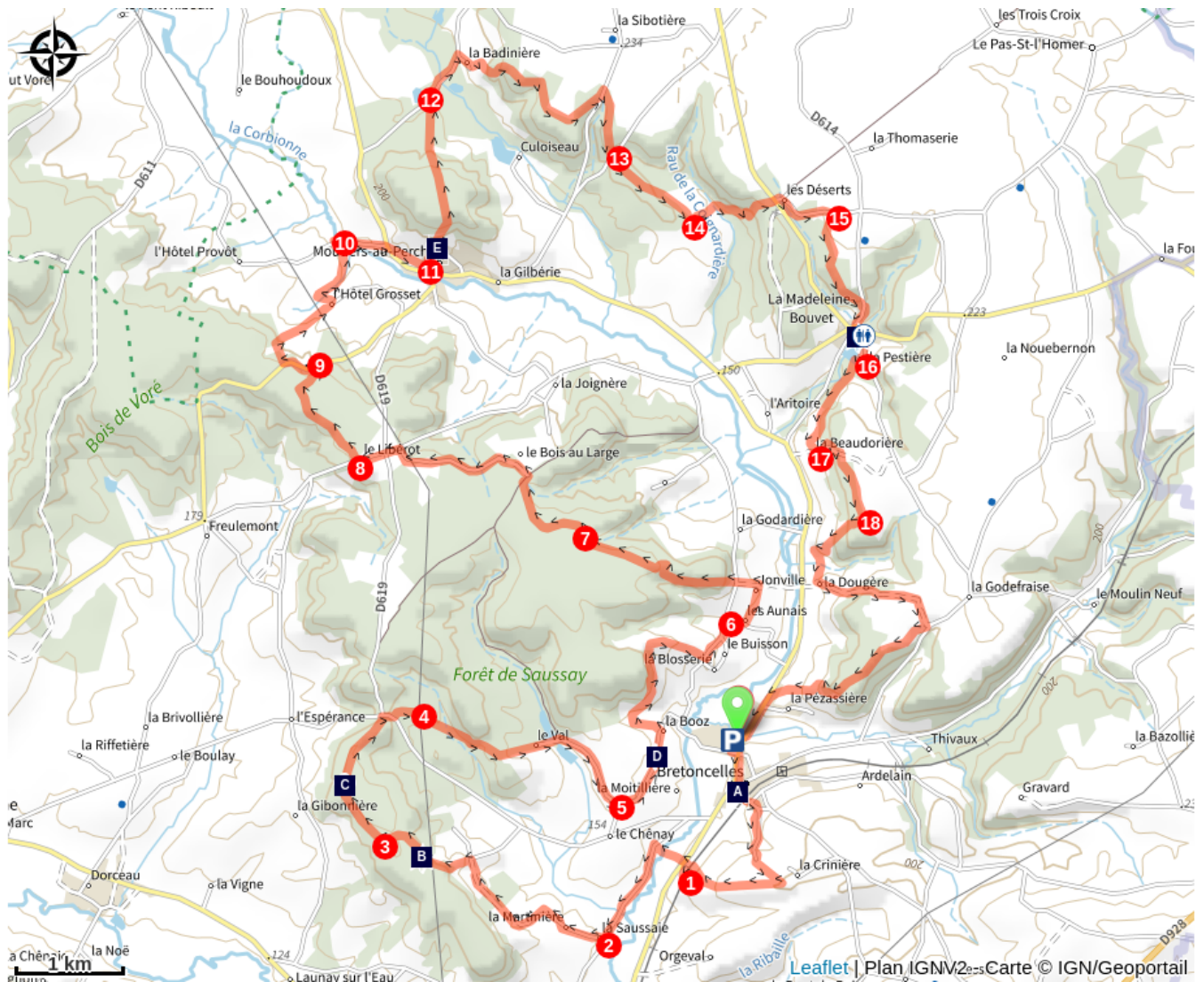
4. Moutiers-au-Perche

Démarrer en récupérant la route principale, **la D 918** : tourner à droite et poursuivre tout droit. Passer devant l'église et tourner juste après, sur gauche, sur **la D 294**, direction St-Victor-de-Buthon. Après la voie ferrée continuer vers Coulonges-les-Sablons. Tourner à droite vers **le Parc** et monter sur le plateau.

1. A une intersection en croix, virer à droite pour redescendre jusqu'au pont de la voie ferrée. Gagner **la D 918**. La traverser et descendre le chemin d'en face. Franchir **la Corbionne** sur une passerelle et gagner **la D 622**. Prendre à gauche sur environ 1 km.
2. Prendre à droite vers **la Saussaie**. Arrivé à **la Martinière**, continuer par un chemin empierré conduisant à **la Pilotière**, puis à **la Boisselière**. A un carrefour en croix, prendre à gauche un chemin en sous-bois (**pente raide**). A une intersection en fourche, continuer tout droit.
3. Au carrefour de **la Bouillerie**, prendre à droite pour rejoindre **la D 38**. Suivre la départementale à droite sur 100m, puis prendre à gauche un chemin creux entre deux clôtures grillagées (barrière en bois). Le sentier conduit à une éclaircie (passage d'une ligne à haute tension).
4. Couper **la grande ligne** ; continuer le sentier en sous-bois, bordé de deux clôtures grillagées. Passage humide suivi d'une montée avant d'arriver à une double clôture grillagée. Passer entre cette double-clôture (barrière en bois). Bifurquer à gauche et descendre en lisière de bois. Au lieu-dit **Le Val**, aller tout droit ; passer entre deux étangs. **La Saussaie**.
5. A une intersection, prendre à gauche vers **la Rue. Au calvaire**, prendre tout droit. **La Booz**. Bifurquer à gauche vers **la Noue Marion**. Monter à droite vers **Montras** (pente forte au départ), en lisière du **bois du Mesnil**. Arrivé au centre équestre, à droite. Au "Stop" de **la Blosserie**, prendre à gauche **la D 620. Les Jardins**.
6. Au carrefour **des Aunais**, prendre à droite. Arrivé au hameau, prendre à gauche un chemin de terre menant **au Bas de Jonville**. Virer à gauche. Traverser **la D 620** ; monter sur le plateau boisé (**pente raide**). Après un virage en épingle à cheveux, le chemin traverse une clairière et pénètre à nouveau dans le bois. Après un passage humide, obliquer à droite. Passage encore très boueux.
7. Couper **la grande ligne** et reprendre en face un chemin (barrière) qui s'incurve à gauche. Couper deux fois un layon et rejoindre **le chemin de César**, humide au départ, que l'on emprunte à droite sur 80m. Sortir de la forêt (barrière) et bifurquer à gauche. Gagner **Le Bois au Large** par un chemin empierré en lisière de bois. Passer **Gagné** et rejoindre **la route du Libérot**. Prendre à gauche.
8. **Le Libérot**. Prendre à droite un chemin de terre qui s'enfonce en sous-bois. A un carrefour en croix, couper la ligne. Prendre tout droit pour déboucher sur **la D 920** face à **La Louveterie**.
9. Monter à gauche **la D 920**. Au second virage descendre à droite (pente forte). A la rencontre d'un chemin (intersection en T), tourner à droite et continuer à descendre par un beau chemin creux, sablonneux, qui débouche au hameau de **l'Hôtel Grosset**. A la sortie du hameau, prendre à gauche par un chemin en herbe qui débouche sur **la voie communale (5)** à hauteur d'un étang.
10. Tourner à droite. **La Tortière. Le Petit Chesnay**. Couper **la D 918** (PRUDENCE). Prendre en face le chemin en herbe menant au bourg de Moutiers-au-Perche.
11. Monter à gauche **la rue du Mont Harou (pente forte)** conduisant à l'église. Prendre le chemin gravillonné qui, bientôt, pénètre en sous-bois. A la croix, prendre à gauche. Couper un chemin. Redescendre ; couper un second chemin. Prendre tout droit pour déboucher sur **la D 618**.
12. Prendre à droite. **La Baillière**. puis encore à droite par **la Badinière**. A la sortie de ce hameau pittoresque, monter sur le plateau à gauche en sous-bois. Passer **le Gros Fouteau. Les Minières**.
13. Traverser **la voie communale (6)**. Continuer tout droit par un sentier caillouteux et humide par endroits, qui descend rejoindre **la D 280**. La traverser. Prendre en face à travers bois, puis en lisière.
14. Arrivé à un carrefour en croix, descendre à gauche un chemin creux qui pénètre dans **le Bois du Roy** à hauteur d'un étang. Remonter en suivant un sentier pentu et rocailleux qui serpente en sous-bois et débouche sur **la D 36**, au lieu-dit **Les Déserts**. Traverser la départementale et prendre en face, puis aussitôt à droite pour pénétrer en sous-bois. **Le Pré du Longuereau**.

15. **A la Guiardière**, prendre à droite. Suivre la lisière **du bois de la Chevalerie**. Pénétrer en sous-bois pour ressortir à **la Gatellière**. Arrivé à un espace triangulaire en herbe, descendre à droite par un petit sentier étroit qui débouche sur **la D 614** au lieu-dit **Les Sables**. Descendre à droite pour gagner le bourg de la Madeleine-Bouvet. Prendre à gauche **la D 920** puis aussitôt à droite **la rue des Sources**. Contourner l'église et passer devant le lavoir.
16. Arrivé à **la Pestièrre**, descendre à droite un chemin herbeux. Couper le chemin d'accès à une ancienne carrière de sable et monter tout droit le raidillon.
17. Déboucher **au hameau de la Beaudorière** et monter à gauche par **la VC 209**. Après un double-virage, prendre à droite un chemin de terre, à travers bois. Déboucher sur le chemin de **la Louveterie**.
18. Prendre à droite. Descendre par un chemin caillouteux. A la rencontre d'un chemin, bifurquer à gauche vers **la Dougère**. Arrivé au hameau, monter à gauche sur le plateau par un chemin caillouteux, en partie en sous-bois.
19. A **la Petite Forêt**, continuer sur 250m par un chemin goudronné. prendre à droite un chemin de terre empierré qui longe **le bois des Cracotières** puis y pénétrer. Resdescendre à travers bois par un très agréable chemin creux en sortie du bois. A une intersection, prendre à gauche pour rejoindre **la D 918** au hameau de **la Pézassière**.
20. Retour au départ par la piste parallèle à **la D 918**.

# Sur votre chemin...



L'église de Bretoncelles (A)

La bruyère commune (C)

Eglise Notre-Dame du Mont-Harou (E)

Le Noyer, un fief seigneurial (B)

Point de vue (D)

Guide de visite du bourg (F)

# Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Parking conseillé

Parking du complexe sportif

## Lieux de renseignement

Maison du Parc naturel régional du Perche

Manoir de Courboyer - Nocé, 61340 Perche-en-Nocé

[info.tourisme@parc-naturel-perche.fr](mailto:info.tourisme@parc-naturel-perche.fr)

Tel : 02 33 25 70 10

<http://parc-naturel-perche.fr>



Office du Tourisme Coeur du Perche  
22, rue Marcel Louvel, 61110 Rémalard-en-Perche

[tourisme@coeurduperche.fr](mailto:tourisme@coeurduperche.fr)

Tel : 02 33 73 71 94

<http://tourisme.coeurduperche.com>

